

6 décembre 2021

(21-9146)

Page: 1/3

Comité des licences d'importation

Original: anglais

## ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

### NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 5:1 À 5:4 DE L'ACCORD<sup>1</sup>

MYANMAR

La notification ci-après, datée du 2 décembre 2021, est distribuée à la demande de la délégation du Myanmar.

	Catégorie	Détails de la notification
1	Membre notifiant	Myanmar
2	Titre de la nouvelle législation/procédure	Notification n° 18/2021: Liste des produits soumis à licence d'importation en application de la Loi sur les exportations et les importations
3	Date de publication	9 novembre 2021
4	Date d'entrée en vigueur	1 <sup>er</sup> janvier 2022
5	Adresse du site Web/publication officielle de la nouvelle réglementation/procédure	<a href="https://www.commerce.gov.mm">https://www.commerce.gov.mm</a>
6	Avez-vous joint une copie (pdf) de la réglementation pour le Secrétariat?	Oui [X] Non [ ]
7	Type de notification	[x] a) Nouvelle réglementation/procédure concernant les licences; (veuillez répondre aux questions n° 8 à 14)  [ ] b) Modification d'une réglementation/procédure précédemment notifiée dans le document: (veuillez répondre aux questions n° 15 et 16)
8	Liste des produits soumis aux procédures de licences	La liste des désignations de produit par numéro du SH (au niveau à 6 ou 10 chiffres) est jointe dans une annexe (SH2017) et peut être consultée à l'adresse: <a href="https://www.importlicensing.wto.org">https://www.importlicensing.wto.org</a>
9	Nature du régime de licences	Automatique: [x] Non-automatique: [x]
10	Objectif administratif/mesure appliquée	a) <input checked="" type="checkbox"/> Protection de la moralité publique b) <input checked="" type="checkbox"/> Protection de la vie et de la santé des personnes et des animaux et préservation des végétaux c) <input checked="" type="checkbox"/> Collecte de statistiques commerciales ou surveillance du marché d) <input checked="" type="checkbox"/> Protection des brevets, des marques de fabrique ou de commerce et du droit d'auteur, et prévention des pratiques frauduleuses

<sup>1</sup> Il est entendu que le Membre notifiant a également rempli ses obligations de notification au titre de l'article 1:4 a) et de l'article 8:2 b) concernant la loi/la réglementation/la procédure pertinente notifiée en remplissant le présent formulaire de manière complète et précise.

	Catégorie	Détails de la notification
		e) <input checked="" type="checkbox"/> Respect des obligations découlant de la Charte des Nations Unies et d'autres traités internationaux ( <i>CITES, Convention de Bâle, Convention de Rotterdam, Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, etc.</i> ) f) <input type="checkbox"/> Administration des contingents (y compris tarifaires) g) <input type="checkbox"/> Réglementation des importations d'armes, de munitions ou de matières fissiles et protection de la sécurité nationale h) <input type="checkbox"/> Autre:
11	<b>Organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes</b>	Ministère/autorité et département: Département du commerce, Ministère du commerce Adresse: Office n° 3, Nay Pyi Taw (République de l'Union du Myanmar) Site Web: <a href="https://www.commerce.gov.mm">https://www.commerce.gov.mm</a> Fax: +95 67 408232 Adresse électronique: [ <a href="mailto:dotradepolicy1@gmail.com">dotradepolicy1@gmail.com</a> ]
12	<b>Point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité</b>	Ministère/autorité et département: Directeur, Division de la politique commerciale, Département du commerce, Ministère du commerce Adresse: Office n° 3, Nay Pyi Taw (République de l'Union du Myanmar) Site Web: <a href="https://www.commerce.gov.mm">https://www.commerce.gov.mm</a> Fax: +95 67 408232 Adresse électronique: [ <a href="mailto:dotradepolicy1@gmail.com">dotradepolicy1@gmail.com</a> ]
13	<b>Durée d'application prévue de la procédure de licences</b>	En cours
14	<b>Résumé de la notification dans l'une des langues officielles de l'OMC</b>	<p>Le Ministère du commerce, en vertu des pouvoirs conférés par l'alinéa b) de l'article 13 de la Loi sur les exportations et les importations, a publié les notifications suivantes concernant les licences d'importation:</p> <p><b>Bulletin</b>            Le Ministère du commerce a publié par la voie du Bulletin n° 18/2021 la liste des importations de marchandises nécessitant une licence, qui couvre 1 428 lignes tarifaires au niveau des positions à 6 chiffres du SH ou 3 070 lignes au niveau des positions à 10 chiffres sur le total des produits du tarif douanier 2017 du Myanmar; les licences d'importation seront appliquées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 en vue de remédier aux effets néfastes de la flambée de COVID-19, d'adapter l'utilisation de devises étrangères et de garantir un régime et un traitement justes et équitables des licences d'importation. Tous les produits figurant dans l'annexe à la présente notification peuvent être importés au Myanmar par voie terrestre, maritime et aérienne après l'obtention, en conformité avec les lois, règles et règlements prévus, d'une licence d'importation auprès du Département du commerce.</p> <p>La liste des positions tarifaires assujetties au régime de licences d'importation sera publiée par étape afin de donner aux entreprises suffisamment de temps pour se préparer aux modifications.</p> <p>Le reste des positions tarifaires soumises à licence d'importation sera publié au moyen de notifications conformément à la Loi sur les exportations et les importations, et ces lignes tarifaires continueront à être notifiées.</p>

	Catégorie	Détails de la notification
15	Si la case 7 b) a été cochée, veuillez indiquer la nature de la (des) modification(s)	<p>a) <input type="checkbox"/> <b>Abrogation</b></p> <p>b) <input type="checkbox"/> <b>Suspension</b></p> <p>c) <input type="checkbox"/> <b>Modification d'aspects particuliers des procédures existantes:</b></p> <p><input type="checkbox"/> Produits visés</p> <p><input type="checkbox"/> Objectif administratif</p> <p><input type="checkbox"/> Caractère automatique ou non automatique</p> <p><input type="checkbox"/> Durée d'application de la procédure de licences</p> <p><input type="checkbox"/> Modification de la nature de la restriction quantitative/en valeur</p> <p><input type="checkbox"/> Conditions de recevabilité des demandeurs</p> <p><input type="checkbox"/> Point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité</p> <p><input type="checkbox"/> Organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes</p> <p><input type="checkbox"/> Documents requis (y compris le formulaire de demande)</p> <p><input type="checkbox"/> Délai de présentation de la demande</p> <p><input type="checkbox"/> Organe(s) administratif(s) délivrant les licences</p> <p><input type="checkbox"/> Délai de délivrance d'une licence</p> <p><input type="checkbox"/> Droit de licence/redevance administrative</p> <p><input type="checkbox"/> Versement d'un dépôt ou paiement préalable, et conditions applicables</p> <p><input type="checkbox"/> Droits/procédures de recours</p> <p><input type="checkbox"/> Durée de validité de la licence</p> <p><input type="checkbox"/> Autres conditions de la licence (prolongation, cessibilité, sanctions en cas de non-utilisation, etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Prescriptions en matière de change</p> <p><input type="checkbox"/> Autre: _____ (veuillez préciser)</p>
16	Veuillez expliquer les modifications en détail (dans l'une des langues officielles de l'OMC)	